

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE de l' AIN

Ire division
-
Cherté de la vie
-

BOURG, le 30 Septembre 1932



Le Préfet de l'Ain,

à Messieurs les Maires --

Le Syndicat Départemental des Boulangers de l'Ain vient de me faire connaître que le pain sera vendu 1 fr.90 le kilog, à partir de demain 1er Octobre et que ce prix est basé sur les cours des farines pratiqués par les Grands Moulins (187 frs) et ceux pratiqués sur la place de Bourg (182f) soit une moyenne de 184,50.

Je vous prie de vouloir bien tenir la main à ce que, non seulement, ce prix ne soit pas dépassé dans votre commune, mais qu'il soit inférieur si les frais généraux des boulangers, le prix des farines ou celui du bois, sont moins élevés qu'à Bourg.

Je vous indique ci-après, à toutes fins utiles, quelques prix de farines pratiqués par certains minotiers du Département :

M. VIEUX, à St-Etienne-s/Reyssouze.....	178 frs
M. LE MAILLOT, à La Boisse.....	180 "
M. PERRET, à Dortan.....	180 à 185 "
M.M. CONVERT, à Vonnas.....	185 "

En ce qui concerne la viande et à la suite de mon intervention, les bouchers de Bourg viennent de consentir une nouvelle baisse de 1 fr. par kilog sur tous les morceaux.

Je vous prie de signaler cette diminution aux bouchers de votre commune, en leur demandant de suivre l'exemple de leurs Collègues de Bourg.

Le Préfet,